

Reunion du 10 Juin 2002

(20h30) Maire invité à 20h40mn.

Convocations remises au domicile le 4 juin 2002

Etant présents: M. Baul, Linguet Peint, Belliot, Riveau, Lelièvre, Thomas, M. Davy  
M. Leblond, Pichereau, Guillouard, M. Tribier, M. Normand, M. Breuer

Absent excusé: Mme Leguère

**OBJET : TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - RUE DE LA LIBERATION**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
décident de retenir l'offre présentée par l'entreprise **FTPB de SAINT PIERRE LA COUR**  
d'un montant de **17.255,84 € HT**, pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de la  
Libération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2002 du Service des Eaux

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

**OBJET : TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
désignent la D.D.A.F de la Mayenne comme maître d'œuvre pour les travaux d'adduction  
d'eau potable sur la rue de la Libération, acceptent le montant des honoraires qui sera de  
1.055 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2002 du Service des Eaux

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

**OBJET : REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE LIGNIERES (1<sup>ère</sup> tranche).**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
retiennent le devis présenté par la SARL THUAULT de Pré-En-Pail d'un montant de  
26.695,25 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2002**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
décident de prendre les décisions modificatives suivantes :

article 675 : + 1,59 €  
article 61522 : - 1,59 €

Programme 99:  
Article 205 : + 1.276,31 e  
Article 2188 : + 1.323,69 €

Programme 130  
Article 2313 : - 1.600,00 €

Programme 118  
Article 2313 : - 1.000,00 €

#### OBJET : VENTE DE LA ROTATIVE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, considérant que la rotative est actuellement hors d'usage et que sa remise en état serait trop onéreuse compte tenu de sa vétusté, décident de la vendre à **M. Maurice BROUSSIN** domicilié à Ciral (Orne) pour la somme de **30 €**.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

#### OBJET : LOGEMENT DE LA POSTE – AUTORISATION D'EMPRUNT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibèrent pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, un emprunt de **30 000,00 €** et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée de la période d'amortissement :	10 ans
Périodicité des remboursements :	annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel :	4,20 %
Progressivité des annuités :	0%
Différé d'amortissement :	0 an
Différé total :	0 an

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

A cet effet le Conseil Municipal son maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de fonds.

#### OBJET : LOGEMENT DE LA POSTE - CONVENTIONNEMENT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorisent M. le Maire à signer une convention avec l'Etat pour le logement de la Poste.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

#### OBJET : DGE 2002- TRAVAUX DE VOIRIE – CONSULTATION D'ENTREPRISES

Les membres du Conseil Municipal, Compte tenu que le coût des travaux de voirie à la Maison Neuve et au Rouilly sera inférieur à 90.000,00 € et après avoir délibéré, chargent les services de l'Equipement de consulter les entreprises suivantes :

- FTPB de Saint Pierre La Cour
- TPAM à MAYENNE
- STPO à LAVAL
- EUROVIA à LAVAL

Il est précisé que les travaux devront débiter en septembre 2002.

